

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 08 AVRIL 2010**

Le conseil municipal s'est réuni le 8 avril 2010, à 18 heures, salle de la mairie, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

Présents : TOURAILLE Huguette, SERRE Alain, GERVAIS René, SALESSE Bernard, FRESQUET Alain, LETEMPLIER Denis, TEIL Guy, VAN DIJK Jean, BHAUD Yvonne, JOUVE Marc

Absents excusés : MORIN Didier, PONTY Eliane, GERAUD Jean-Marc

Procuration de MORIN Didier à LETEMPLIER Denis, Procuration de GERAUD J-Marc à FRESQUET Alain, procuration de PONTY Eliane à DAUPHIN Guy.

EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 :



Mademoiselle
SAHORES, receveur
municipal, assure la
présentation des
différents comptes.

- Service Assainissement :

Section Investissement : Les dépenses s'élèvent à 2861,91 € et les recettes à 3337,91 €
Section de Fonctionnement : dépenses : 476,00 € Recettes : 14010,37 €

L'excédent de clôture s'élève à 13 534,37 €.

- CCAS (Centre communal d'action sociale)

Section de fonctionnement : Les dépenses s'élèvent à 2722,29 € et les recettes à 5042,50 €.
L'excédent de fonctionnement s'élève 2320,21 €

- COMMUNE DE VEBRET

Section Investissement : Les dépenses s'élèvent à 205 264,11 € et les recettes à 121 897,28 €

Section de Fonctionnement : Les dépenses s'élèvent à 361 373, 59 € et les recettes à 704 860€

L'excédent de clôture s'élève 260 119,80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix CONTRE et six Voix POUR rejette les comptes administratifs.

EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2010

Mademoiselle SAHORES présente le budget primitif 2010 pour le service assainissement, le CCAS et la Commune de VEBRET.

Service assainissement :

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 21834,37 € et celles de la section d'investissement à la somme de 16310 ,37 €

CCAS

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à la somme de 4820,21 €

COMMUNE DE VEBRET

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 749 739,80 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 731 510,63 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, rejette par 8 CONTRE et 7 POUR les budgets primitifs 2010.

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire demande au conseil municipal de voter une indemnité au profit de Melle SAHORSES Isabelle, receveur municipal, pour ses prestations de conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES ETABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC DES CATEGORIES 1 à 4 ETENDU A LA 5^{ème} CATEGORIE

Madame le Maire soumet au conseil municipal un projet de constitution de groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché pour la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité des établissements et installations ouvertes au public avec la communauté de communes Sumène Artense et les communes membres de l'EPCI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 POUR, 6 CONTRE et 1 Abstention décide d'approuver ce projet et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes.